



DEPARTEMENT DE L'ARDECHE  
ARRONDISSEMENT DE LARGENTIERE  
CANTON DE HAUTE ARDECHE  
COMMUNE DE LALEVADE

Objet : Arrêté de délégation de fonction à Madame GARCIA Sonia, conseillère déléguée  
(Annule et remplace l'arrêté du 21 mars 2026)

**ARRETE DU MAIRE**

Le Maire de la Commune de LALEVADE,

VU l'article L 2122-18 du code général des collectivités territoriales qui confère au Maire le pouvoir de déléguer une partie de ses fonctions,  
**CONSIDERANT** la nécessité pour la bonne marche des affaires communales de procéder à une délégation de fonction du maire au bénéfice du conseillère déléguée,  
**CONSIDERANT** qu'il convient de régulariser l'acte par la signature de l'élue déléguée, conformément aux remarques du Secrétariat Général Commun,

**ARRETE**

**Article 1er :** Madame GARCIA Sonia est nommée conseillère déléguée. Elle reçoit délégation pour s'occuper plus spécialement du bon fonctionnement dans les domaines du sport, de la jeunesse et de la santé, ainsi que des associations et de la culture.

**Article 2 :** Le présent arrêté annule et remplace l'arrêté précédent daté du 21 mars 2026.

**Article 3 :** Le présent arrêté sera inscrit au registre des actes de la Mairie. Une copie sera adressée à Monsieur le Sous-Préfet, Monsieur le Procureur de la République et Monsieur le Receveur Municipal. Notification en sera faite à l'intéressé.

Fait à Lalevade d'Ardèche, le 24 avril 2026

Le Maire  
Éric ORIVES



L'élue déléguée  
Sonia GARCIA

(Signature précédée de la mention manuscrite "Lu et accepté")

Lu et accepté >>